



Conservateur Horizon 2025

FR0013230893 (PART C - CAPITALISATION) /
FR0013230901 (PART D - DISTRIBUTION)

COMMUNICATION PUBLICITAIRE

◇ OBJECTIF DE GESTION

Obtenir une performance annualisée, nette de frais, entre 2,75 % et 3,75 % pour les parts C et D à la date de maturité du fonds (31 décembre 2025). Cette performance annualisée sur les parts "C" et "D" est un objectif et n'est pas garantie. Cet objectif de performances nettes annualisées est fondé sur les hypothèses de marché retenues par la Société de gestion qui tiennent compte d'un risque potentiel de défaut d'un ou plusieurs émetteurs ; il ne constitue pas une garantie de rendement. Les éventuels défauts au-delà des estimations de la SGP pourraient obérer cet objectif de performance. La fourchette de sensibilité du fonds évoluera entre 0 et 9. L'horizon de placement recommandé est d'environ 9 ans, soit de la date de création du Fonds au 31 décembre 2025. Le fonds est géré activement et de façon discrétionnaire ; le FCP n'est pas géré en référence à un indice.

◇ STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Le FCP sera investi principalement dans des obligations européennes (UE) de maturité 2025 à taux fixes, variables ou indexées, émises par des entités publiques ou privées, sans contrainte de notation. Le fonds peut être investi de 0 % à 60 % de l'actif net dans des obligations hors UE (OCDE).

Il pourra être exposé jusqu'à 100 % en titres de créances ou produits de taux libellés en Euro et/ou en devises étrangères, sans distinction privé/public, sans contrainte de notation. Le FCP pourra être exposé jusqu'à 100 % de l'actif net en obligations spéculatives à haut rendement (« High Yield ») et n'aura pas recours à des obligations contingentes convertibles.

La stratégie ne se limite pas à du portage d'obligations : le FCP pourra procéder à des arbitrages en cas de nouvelles opportunités de marché ou en cas d'identification ou d'anticipation d'une augmentation de risque de défaut d'un des émetteurs en portefeuille.

Le Fonds peut être exposé au risque de change à hauteur de 10 % maximum de l'actif net sur la Livre sterling et 30 % maximum de l'actif net sur les devises de l'OCDE hors UE et Livre sterling.

◇ PERFORMANCES

Performances en % du fonds Conservateur Horizon 2025 au 30 septembre 2022 :

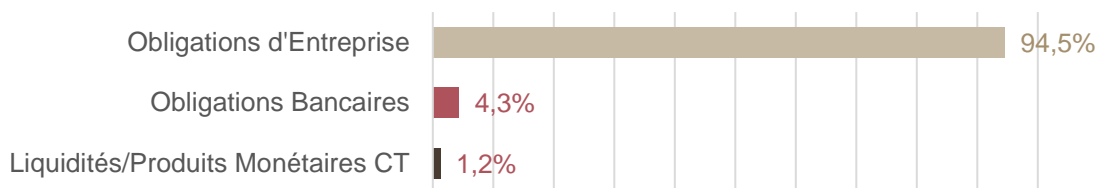
PORTEFEUILLE	RAPPEL PERFORMANCE 2021	DEPUIS LE 31/12/2021	1 an	3 ans	5 ans
Conservateur Horizon 2025 C	1,45 %	-2,43 %	-8,45 %	-5,85 %	-1,19 %
Conservateur Horizon 2025 D	1,45 %	-2,43 %	-8,45 %	-5,87 %	-1,20 %

Données fournies par la société de gestion.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances à venir.

◇ RÉPARTITION

Répartition du portefeuille de Conservateur Horizon 2025 au 30 septembre 2022 :



Données fournies par la société de gestion.
Le graphique présente la répartition des investissements en direct.

◇ ÉVOLUTION

Évolution de Conservateur Horizon 2025 du 24 mars 2017 au 30 septembre 2022 (base 100) :



Données fournies par la société de gestion. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances à venir.

◇ FICHE D'IDENTITÉ

- *Forme juridique* : OPCVM de droit français
- *Nature* : Obligations et autres titres de créances internationaux
- *Code ISIN* : FR0013230893 (Part C – capitalisation) FR0013230901 (Part D – distribution)
- *Règlement SFDR* : Article 6
- *Commercialisateur* : Conservateur Finance
- *Société de gestion* : Conservateur Gestion Valor
- *Centralisateur des ordres de souscriptions-rachats* : Conservateur Finance
- *Établissements en charge de la tenue des registres des parts (passif du FCP)* : Conservateur Finance
- *Dépositaire du FCP* : Caceis Bank
- *Gestionnaire administratif et comptable du FCP par délégation* : Caceis Fund Administration
- *Durée de placement recommandée* : environ 9 ans (à partir de la date de création)
- *Éligibilité au PEA* : Non
- *Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)* : 0,25%
- *Commissions de souscription non acquises à l'OPCVM* : 3% maximum de la Valeur liquidative x nombre parts.
- *Montant minimum de la 1^{ère} souscription* : 10 000€

Mis à jour le 30 septembre 2022

- Taux de frais de fonctionnement et de gestion maximum, mentionnés sur le prospectus : 1 % TTC maximum de l'actif net pour les parts C et D.
- Échelle de risque et de rendement du FCP mentionnée dans le DICI : 4/7

◇ INVESTISSEURS VISÉS

A quel investisseur ce produit convient :

Tous investisseurs au sens de la directive MIF, sous réserve d'appréciation de l'adéquation de leur profil d'investisseur.

Compte tenu des dispositions du règlement UE n° 833/2014 et des règlements UE n° 2022/576 et 2022/577, la souscription des parts de ce fonds est interdite à tout ressortissant russe ou biélorusse, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie sauf aux ressortissants d'un État membre et aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un État membre.

◇ COÛTS ET FRAIS RELATIFS AUX SERVICES D'INVESTISSEMENT ET AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Conservateur Finance communique sur les coûts et frais de ses services d'investissement et des instruments financiers. Conservateur Finance ne facture ni frais de tenue de compte ni droits de garde. Les frais simulés indiqués ci-dessous sont non contractuels. Ils sont indicatifs sur une base « ex ante » au sens du règlement délégué (UE) 2017/565. Les frais de services d'investissement correspondent aux frais d'entrée pris par Conservateur Finance, dans la limite de 1 %, la société n'appliquant pas le niveau de frais maximum indiqué au sein du DICI. La rémunération pour la distribution correspond aux commissions rétrocédées par le producteur de l'OPC. Les frais de l'OPC représentent l'ensemble des coûts et charges supportés par l'OPC.

Exemple pour un investissement de 10 000 € et une durée recommandée de 4 ans, sur la base des dernières données transmises par la société de gestion.

	PART C (capitalisation) & D (distribution)	
Frais de services d'investissement	100 €	1,00 %
Rémunération pour la distribution	21 €	0,21 %
Frais de l'OPC	95 €	0,95 %
Coûts et frais totaux annuels estimés	216 €	2,16 %

Calcul interne effectué à partir de données fournies par la société de gestion.

Sur la base des informations ci-dessus, l'illustration graphique ci-après correspond à l'impact des coûts totaux annualisés, exprimés en pourcentage, pour un investissement de 10 000 € sur une durée de 4 ans (horizon minimum de placement recommandé).



Calcul interne effectué à partir de données fournies par la société de gestion.

L'annexe tarifaire est consultable sur le site internet www.conservateur.fr.

Des informations plus détaillées peuvent être fournies par Conservateur Finance au souscripteur à première demande de sa part adressée au siège social.

◇ CONDITIONS DE SOUSCRIPTION EN DIRECT

TYPE DE PARTS	C	D
CODE ISIN	FR0013230893	FR0013230901
AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES <ul style="list-style-type: none"> • RÉSULTAT NET • PLUS-VALUES NETTES RÉALISÉES 	Capitalisation Capitalisation	Distribution Mixte : Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report
DEVISE DE LIBELLÉ	Euro	Euro
SOUSCRIPTEURS CONCERNÉS	Tous souscripteurs dont Les Assurances Mutuelles Le Conservateur pour les contrats d'Assurance-vie multi-supports	Tous souscripteurs dont Les Assurances Mutuelles Le Conservateur pour les contrats d'Assurance-vie multi-supports
VALEUR LIQUIDATIVE D'ORIGINE EN EUROS	1 000 €	1 000 €
MONTANT MINIMUM DE LA 1 ^{RE} SOUSCRIPTION	10 000 € (*)	10 000 € (*)
SOUSCRIPTIONS ULTÉRIEURES MINIMALES	1 part en millième de part	1 part en millième de part

(*) Ce montant minimum n'est pas applicable aux souscripteurs/adhérents de contrats d'assurance vie du Conservateur souhaitant investir en unités de compte représentatives du support Conservateur Horizon 2025. Pour connaître les conditions de cet investissement, se reporter aux documents contractuels du contrat d'assurance vie.

◇ INFORMATION SUR LA RÉMUNÉRATION

Conservateur Finance est rémunérée par une commission de distribution versée par la société de gestion producteur du produit.

Cette commission, calculée sur les frais de gestion, est rétrocédée en partie au réseau commercial habilité au démarchage afin de rémunérer les prestations de conseil, notamment dans la durée. Le conseil aux clients s'exerce dans le cadre du conseil dit « non indépendant », au sens de la directive MIF.

◇ DOCUMENTS

Cette fiche produit est un document d'information édité par Conservateur Finance (distributeur) en accord avec Conservateur Gestion Valor (producteur). Pour plus de précisions, se reporter au DICI (Document d'Information Clé pour l'Investisseur) et au prospectus du FCP (Fonds Commun de Placement) disponibles sur le site internet www.conservateur.fr. Ceci est une communication publicitaire. Veuillez vous référer au prospectus de l'OPCVM et au DICI avant de prendre toute décision finale d'investissement.

CONSERVATEUR FINANCE : Société de financement et entreprise d'investissement
SA au capital de 9 000 000 € - R.C.S Paris 344 842 596
Adresse postale : C.S 41685 – 75773 Paris Cedex 16. Siège social : 59 rue de la Faisanderie – 75116 Paris
Tél. 01 53 65 72 31 - Fax : 01 53 65 86 00 - conservateur.fr